



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2018DC0057

OBJET : LES PETITS GONES - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2018 ANIMATION MUSICALE - ASSOCIATION RYMEA

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la sensibilisation à l'éveil culturel des enfants, il est opportun d'organiser des ateliers d'éveil musical à destination des enfants accueillis à l'EAJE Les Petits Gônes,

CONSIDÉRANT que l'Association Ryméa dispense des ateliers d'éveil musical adaptés à l'âge des enfants accueillis à l'EAJE Les Petits Gônes et qu'elle répond aux besoins ainsi qu'aux critères de l'établissement en termes de tarif et de disponibilité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec l'Association Ryméa, Ecole Willems Ryméa 46 rue Bugeaud 69006 LYON, une convention de mise à disposition d'un salarié dispensant des ateliers d'éveil musical au bénéfice des enfants de l'EAJE Les Petits Gônes.

ARTICLE 2 : Six ateliers se dérouleront entre novembre et décembre à l'EAJE Les Petits Gônes 20 rue de la République 69960 CORBAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de ces ateliers est fixé à 600,00 € TTC. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6228 du budget de l'EAJE Les Petits Gônes.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 22 novembre 2018

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SALARIE

Entre :

- L'Association Ryméa, école d'éducation musicale Willems®, 46 rue Bugeaud, 69006 Lyon, et représentée par sa présidente Mme Anne Baudouin,
- Le Centre communal d'action sociale de Corbas, place Charles Jocteur, 69960 Corbas, représenté par son président Jean Claude TALBOT, ci-après dénommé le bénéficiaire, est conclu un contrat de mise à disposition d'un salarié
- M Christophe LAZERGES, l'intervenant.

il est convenu ce qui suit :

L'Ecole d'Education Musicale Willems® Ryméa met à disposition de la crèche « Les Petits Gônes », située 20 rue de la République 69960 Corbas, un professeur de musique pour animer six sessions d'ateliers d'éveil musical à destination des enfants de la crèche.

Une salle est mise à disposition de Ryméa aux jours et heures fixés.

La prestation sera facturée sur la base de 100€ par séance, exonérés de TVA

Chaque séance comporte deux ateliers de 45 minutes chacun.

Le prix total de l'ensemble des interventions sera de 600€.

Les sessions auront lieu les vendredis 9, 23 et 30 novembre et les mardis 13 novembre, 4 et 11 décembre 2018.

Une facture sera établie en fin de chaque mois.

L'école Ryméa ne pourvoira pas au remplacement de M Lazerges en cas d'absence et facturera les heures réellement effectuées.

Fait à Lyon le

Le Salarié



RYMEA
RYMEA
ÉCOLE WILLEMS RYMEA
Association loi 1901
46 rue Bugeaud – 69006 LYON
Tél. 04 78 52 25 88
e-mail : info@rymea.net
www.rymea.net

Le Président de la CCAS

Envoyé en préfecture le 22/11/2018

Reçu en préfecture le 22/11/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181122-CCAS_2018DC0057-AU

Envoyé en préfecture le 22/11/2018

Reçu en préfecture le 22/11/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181122-CCAS_2018DC0057-AU